

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 26 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 26 mai à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Président sortant,

Date de la convocation : 19/05/14

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : ; Monsieur GRAVIERE, Madame ROCHETTE (Barras); Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan); Mesdames FERAUD, GILLY, LAXENAIRE, (Le Chaffaut St Jurson); Madame CASA, Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes); Mesdames MARTIN, FERAUD, Messieurs PELESTOR, MARTINO (Mallemoisson); Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau); Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Madame Chantal BARDIN (donne pouvoir à Monsieur JULIEN).

Secrétaire de séance : Monsieur Christian FLAMARION.

Objet de la délibération

24- Approbation des comptes rendus de réunions.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les comptes rendus des réunions du 17 mars 2014 et 15 avril 2014.

Objet de la délibération

25- Organisation du fonctionnement du Conseil Communautaire et du bureau.

Sur proposition du bureau, réuni le 13 mai 2014, le Président propose que :

- Le conseil communautaire se réunisse le deuxième jeudi de chaque mois sauf imprévu ;
- Le bureau se réunisse tous les 15 jours, une séance précédant la réunion du conseil, une autre étant librement fixée ;
- Les réunions du conseil soient organisées dans les diverses mairies, à tour de rôle.

Le Conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanimité.

Objet de la délibération

26- Création de la commission d'appel d'offres :

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Vu les candidatures aux postes de membres de la Commission d'appel d'offres ;

Le Conseil Communautaire :

- décide que la commission d'appel d'offres est une commission permanente pour la durée du mandat ;
- proclame les conseillers communautaires suivants membres de la commission d'appel d'offres :

○ **Président** : Denis BAILLE

○ **Titulaires** : Rémy GRAVIÈRE

Maryline FERAUD

Gérard PELESTOR

Suppléants : Serge CAREL

Jacques JULIEN

Thierry MARTINO

Objet de la délibération

27- Création de Commissions thématiques et désignation des élus y siégeant.

Le Président propose que diverses commissions de travail soient créées afin d'étudier les questions soumises au Conseil et de bien suivre les services de la Communauté, les opérations et les projets. Selon les sujets, des sous-commissions internes sont ou seront créées.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la composition des commissions suivantes :

COMMISSION	Elu Responsable	Composition
FINANCES	Serge CAREL	Le bureau (Denis BAILLE, Emmanuelle MARTIN, Maryline FERAUD, Rémy GRAVIERE, Chantal CASA, Jacques JULIEN, Serge CAREL).
INCENDIE ET SECOURS	Rémy GRAVIERE	Les maires des 5 communes concernées par le C.I.S de Thoard (Denis BAILLE, Rémy GRAVIERE, Serge CAREL, Chantal CASA, Jacques JULIEN) ou leur représentant en cas d'empêchement.
COMMUNICATION	Chantal CASA	Chantal CASA, Emmanuelle MARTIN, Serge CAREL, Ginette ROCHETTE, Jacques JULIEN.
AGRICULTURE, VAULOUVE	Rémy GRAVIERE	Denis BAILLE, Rémy GRAVIERE, Jean-Claude FABRE, Gérard PELESTOR, Fabien BOCCONI.
AFFAIRES SOCIALES	<p>Emmanuelle MARTIN</p> <p><u>Sous-Commission :</u> Social, Enfance, Jeunesse, Crèche, SIRES, ALSH</p> <p><u>Sous-Commission :</u> Rythmes scolaires (Présidence déléguée à Monique LAXENAIRE)</p> <p><u>Sous-Commission :</u> Sport, Loisirs, Culture, Vie associative (Responsable de la sous-commission Mme Maryline FERAUD)</p>	<p>Emmanuelle MARTIN, Monique LAXENAIRE, Anne-Marie GILLY, Fabien BOCCONI.</p> <p>Gisèle THOMAS, Christian FLAMARION, Chantal CASA, Ginette ROCHETTE, Jean-Claude FABRE, Chantal BARDIN.</p>

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	Denis BAILLE <u>Sous-Commission déchets</u> <u>Sous-Commission énergie</u> (Présidence déléguée à Maryline FERAUD)	Denis BAILLE, Maryline FERAUD, Christian FLAMARION. Rémy GRAVIÈRE, Jacques JULIEN Thierry MARTINO, Fabien BOCCONI.
SENTIERS DE RANDONNEES, LOISIRS DE NATURE, FONTBELLE	Jacques JULIEN	Jacques JULIEN, Fabien BOCCONI, Anne-Marie GILLY, Serge CAREL, Ginette ROCHETTE, Christelle FERAUD.
ECONOMIE, EMPLOI, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, MAISON DE PAYS	Maryline FERAUD	Maryline FERAUD, Emmanuelle MARTIN, Jean-Louis PIN, Chantal CASA, Jean-Claude FABRE, Ginette ROCHETTE.
PERSONNEL	Denis BAILLE	Denis BAILLE, Emmanuelle MARTIN, Maryline FERAUD

Le Président rappelle que d'autres commissions pourront être créées ultérieurement par le Conseil. Il précise que la présidence des commissions a été déléguée dans les arrêtés de délégation aux vice-présidents et aux membres du bureau qu'il a signés.

Objet de la délibération

28- Désignation des représentants de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone dans les organismes extérieurs.

Le Président donne lecture des diverses structures où la Communauté de Communes des Duyes et Bléone doit être représentée, vu les délibérations antérieures d'adhésion aux structures. Il précise le nombre de représentants, vu les statuts des structures.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les désignations suivantes :

- **Syndicat Mixte de l'Abattoir du Pays Dignois :**
Deux titulaires : Rémy GRAVIÈRE, Chantal CASA
Deux suppléants : Jacques JULIEN
- **Syndicat Mixte du Massif des Monges :**
Trois titulaires : Denis BAILLE, Maryline FERAUD, Jacques JULIEN
Un suppléant : Serge CAREL

- **SYDEVOM** : Titulaire Denis BAILLE, Suppléant : Maryline FERAUD
- **Pays Dignois** : Christian FLAMARION
- **Office de tourisme du Pays Dignois** :
Titulaire : Maryline FERAUD
Suppléant : Serge CAREL
- **ADT** : Jean Claude FABRE
- **Association des Communes Forestières** :
Les sept maires des communes de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone
- **Mission locale** : Jean-Louis PIN
- **Initiative Alpes du Sud** :
Titulaire : Emmanuelle MARTIN
Suppléant : Maryline FERAUD
- **CNAS** : Jean-Louis PIN
- **UPRO** : Anne-Marie GILLY
- **Conseil de crèche** : Emmanuelle MARTIN, Monique LAXENAIRE, Christelle FERAUD
- **Comité de pilotage de la Maison de Pays** :
Emmanuelle MARTIN, Maryline FERAUD

Objet de la délibération

29- Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-5211-12 ;

Vu la circulaire du 19 juillet 2010 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ;

Considérant que pour la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (tranche de population 1000 à 3499 habitants) le taux maximal de l'indice brut 2015 est de 32,25 % pour le Président, et 12,37 % pour un vice-président ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit délibérer sur les indemnités de fonction dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale indemnitaire calculée de la façon suivante : une indemnité maximum du Président plus les indemnités aux vice-présidents dans la limite du nombre réglementaire de vice-présidents, c'est-à-dire quatre ;

Considérant que des délégations ont été données par arrêtés du Président, aux vice-présidents ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1) Décide de fixer, comme lors de la mandature précédente, pour le Président, le taux à la moitié du taux maximal, soit 16,125 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 – de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit au 31/03/2014 une indemnité mensuelle brute de 612,99 euros) ;
- 2) Décide de fixer (comme lors de la mandature précédente) pour les vice-présidents, le taux à la moitié du taux maximal, soit 6,185 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit au 31/03/2014 une indemnité mensuelle brute de 235,12 euros) ;
- 3) Décide que les dépenses d'indemnités de fonction soient prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté pour les exercices 2014 à 2020 ;
- 4) Annexe à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités ;
- 5) Précise que les indemnités sont dues à compter du 1^{er} juin 2014, date de mise en application des délégations ;

ANNEXE

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone

Nom	Fonction	Taux	Montant brut mensuel au 1^{er} juin 2014
Denis BAILLE	Président	16,125 %	612,99
Emmanuelle MARTIN	1^{ère} Vice Présidente	6,185 %	235,12
Serge CAREL	2^{ème} Vice Présidente	6,185 %	235,12
Maryline FERAUD	3^{ème} Vice Présidente	6,185 %	235,12
Rémy GRAVIERE	4^{ème} Vice Présidente	6,185 %	235,12

Objet de la délibération

30- Remboursement des frais de déplacement des deux membres du bureau non indemnisés dans l'exercice de leur mandat communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-13 et D 5211-5 ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut rembourser les frais de déplacement engagés par ses membres qui ne perçoivent pas d'indemnité ;

Considérant que les deux membres du bureau qui ne sont pas vice-présidents ont des délégations de fonction, vont assurer la présidence de certaines commissions ou la représentation de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone dans divers organismes et qu'ils vont être amenés à se déplacer en dehors de leur commune, alors qu'ils ne perçoivent pas d'indemnités de fonction ;

Le Conseil Communautaire :

- 1) Décide, à l'unanimité, que les frais occasionnés par les déplacements des deux membres du bureau non indemnisés, seront remboursés conformément aux barèmes fixés par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- 2) Précise que les frais seront remboursés pour toutes les réunions se déroulant à l'extérieur de la commune d'élection de l'élu ;
- 3) Autorise le Président à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement de ces élus à compter du 1^{er} juin 2014.

Objet de la délibération

31- Affectation du résultat de 2013 : Budget principal.

Le Président, rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

Résultat de clôture :	Fonctionnement :	184 277,72 € d'excédent
	Investissement :	34 920,29 € de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'**unanimité**, que l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement en partie :

Article 1068 :	107 876,00 €
et le solde reste en fonctionnement (en 002) :	76 401,72 €

Objet de la délibération

32- Affectation du résultat de 2013 : Budget annexe Vulouve.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

Résultat de clôture :	Fonctionnement :	6 863,00 euros d'excédent
	Investissement :	4 935,08 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'**unanimité**, d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement en partie :

Article 1068 – Opération non affectée : 5 631,00 euros

Le solde est laissé en section de fonctionnement (002) soit 1 232,00 euros.

Objet de la délibération

33- Affectation du résultat de 2013 : budget annexe Atelier relais.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 1 960,43 euros d'excédent
 Investissement : 58 715,28 euros d'excédent

Le Conseil de Communauté décide, **à l'unanimité**, de maintenir l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (art 002).

Objet de la délibération

34- Affectation du résultat de 2013 : budget annexe SIREs.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 4 013,22 euros d'excédent
 Investissement : 2 424,46 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, **à l'unanimité**, d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement en partie :

- 1068 opération non affectée : 3 380,00 €

Le solde est laissé en section de fonctionnement (002), soit 633,22 euros.

Objet de la délibération

35- Budget Primitif 2014 : Budget principal, budget annexe Vaulouve, budget annexe Atelier relais, budget annexe SIREs.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2014, pour les budgets principal et annexes, par lui préparé, et fournit toutes précisions quant aux recettes et dépenses qu'il propose. Ce budget reprend les reports et les résultats de 2013. Il a été examiné par les élus du bureau.

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve le budget tel qu'il est préparé et qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à :

Budget principal :

Section de fonctionnement	1 809 945 euros
Section d'investissement	<u>877 091 euros</u>
TOTAL	2 687 036 euros

NB : dans ce budget, il y a le service rattaché « Maison de Pays » assujetti à la TVA.

Budget annexe Vaulouve

Section de fonctionnement	27 732 euros
Section d'investissement	<u>12 137 euros</u>
TOTAL	39 869 euros

Budget annexe Atelier relais

Section de fonctionnement	81 539 euros
Section d'investissement	<u>217 873 euros</u>
TOTAL	299 412 euros

NB : des opérations d'ordre importantes sont présentes dans ce budget liées à la sortie de l'atelier relais n° 1 de l'actif de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, vu la fin de la location-vente en 2013 (voir délibération spécifique).

Budget annexe SIREs

Section de fonctionnement	241 251 euros
Section d'investissement	<u>51 145 euros</u>
TOTAL	292 396 euros

Objet de la délibération

36- Budget Primitif 2014 : Particularité du budget annexe « Atelier Relais » :

Le Président rappelle que l'atelier relais n° 1 a été remis en 2013 à Monsieur Jacky LUNGO, puisque c'était le terme à la location-vente de cet équipement (15 ans).

Diverses écritures sont à passer en comptabilité pour régulariser la situation du budget annexe par rapport à cette location-vente : annulation des loyers et réintégration de leur valeur dans l'immobilisation vendue, opérations d'ordre entre sections...

- Considérant que le budget annexe atelier relais présente un excédent d'investissement lié à la vente et au transfert en 1068, chaque année, d'un excédent de fonctionnement lié à l'encaissement des loyers en fonctionnement, tandis que l'emprunt concernait l'investissement ;
- Considérant que cet excédent d'investissement ne va pas être utilisé en investissement puisque le budget sera clos après la vente de l'atelier n° 1 ;
- Considérant le montant total des loyers sur 15 ans, d'un montant de 79 578,10 euros H.T ;
- Considérant que la section de fonctionnement est artificiellement déficitaire ;

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer une opération d'ordre et de transférer 79 579 € de l'article 1068 en investissement vers l'article 7785 en section de fonctionnement.

Objet de la délibération

37- Subvention du budget principal au budget annexe SIREs pour l'exercice 2014.

La Communauté de Communes décide à l'**unanimité** de verser une subvention d'équilibre au budget annexe SIREs, conformément au budget primitif d'un montant de : 71 240 €

Objet de la délibération

38- Taux d'imposition des taxes pour 2014.

Au vu du budget pour 2014, de la conjoncture, de la réforme de la fiscalité et du produit fiscal attendu par la Communauté de Communes, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'**unanimité** de maintenir les taux de 2013 :

Taxe d'habitation :	8,17 %
Foncier bâti :	4,95 %
Foncier non bâti :	14,70 %

- Cotisation Foncière des Entreprises = 7,47 %
- Fiscalité professionnelle de zone = 26,64 %

Objet de la délibération

39- Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2014.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de maintenir les taux de 3,8 % les taux de TEOM à savoir :

- Zone 1 (toutes communes sauf Le Castellard-Mélan) : 15,50 %
- Zone 2 (Le Castellard-Mélan) : 7,75 %

Cette taxe est applicable à tous les foyers, sans exonération possible.

Le Conseil autorise le Président à informer toute la population de cette baisse, en précisant les raisons et les changements potentiels à l'avenir avec les incertitudes liées au SYDEVOM et les nouveaux équipements à installer.

Fait à Mallemoisson,
Le 13 juin 2014.

Le Président,
Denis BAILLE.